

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE au quatrième trimestre 2009

Au quatrième trimestre 2009, le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, augmente sensiblement à 11,0 %, après 10,3 % le trimestre précédent. Cette hausse provient d'un accroissement des taux d'entrées (+0,6 point) comme des taux de sorties (+0,7 point).

Orientées à la hausse depuis le début de l'année 2009, les embauches en CDD se renforcent sensiblement au quatrième trimestre et dépassent désormais nettement leur précédent point haut de 2007. Après leur chute en 2008 et début 2009, les entrées en CDI se maintiennent à leur niveau plancher. Le taux de recours à l'intérim poursuit son redressement amorcé au troisième trimestre, après avoir baissé en 2008 et début 2009.

Parallèlement, les sorties pour fin de CDD, après un léger repli au troisième trimestre 2009, augmentent à nouveau fortement au quatrième trimestre. Après une chute entre fin 2008 et début 2009, les démissions restent globalement stables. Enfin les licenciements économiques sont en repli, après avoir atteint un point haut aux deuxième et troisième trimestres 2009.

Après une baisse graduelle tout au long de l'année 2008, le taux de rotation, défini comme la moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'était stabilisé depuis le premier trimestre 2009. Au quatrième trimestre 2009, il se redresse nettement et atteint 11,0 %, après 10,3 % le trimestre précédent. Il retrouve ainsi un niveau comparable à celui du début de l'année 2008 (tableau 1). Cette hausse provient à la fois d'un accroissement des taux d'entrées et des taux de sorties (graphique 1).

Forte hausse des embauches en CDD

Le taux d'entrée repart nettement à la hausse au quatrième trimestre 2009 : il s'établit à 10,9 %, contre 10,3 % au troisième trimestre.

Après une baisse progressive tout au long de l'année 2008, les embauches en CDD sont reparties à la hausse depuis le début de l'année 2009 (graphique 2). Cette hausse s'intensifie nettement au quatrième trimestre 2009 et concerne tous les secteurs. Le taux d'entrée en CDD atteint 8,6 %, après 8,0 % au troisième trimestre 2009. Il se retrouve ainsi à un niveau supérieur à celui de son précédent point haut de 2007 (8,0 % au quatrième trimestre 2007). Dans le secteur tertiaire, le taux d'entrée en CDD, déjà nettement plus élevé que dans les autres secteurs, a progressé de plus d'un point entre fin 2007 (10,5 % au quatrième trimestre) et fin 2009 (11,6 % au quatrième trimestre).

Le taux d'embauches en CDI avait fortement chuté entre le point haut du quatrième trimestre 2007 (3,4 %) et le premier trimestre 2009 (2,2 %) (graphique 2). Depuis cette date, ce taux reste stable à ce niveau plancher. Entre le quatrième trimestre 2007 et le quatrième trimestre 2009, le taux d'entrée en CDI est passé de 1,8 % à 1,0 % dans l'industrie,



de 3,8 % à 2,0 % dans la construction et de 3,9 % à 2,7 % dans le tertiaire.

Depuis le troisième trimestre 2009, le taux de recours à l'intérim se redresse progressivement, pour atteindre 2,4 % au quatrième trimestre. Cette progression est exclusivement imputable à l'industrie, où après une chute très marquée depuis le début de l'année 2008 (-3,2 points entre le premier trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009), le taux de recours à l'intérim progresse fortement depuis deux trimestres (+1,4 point).

Au final, alors que la dégradation de la conjoncture amorcée au cours de l'année 2008 s'est traduite par un infléchissement très marqué des entrées en CDI qui se sont stabilisées depuis à un niveau bas, les entrées en CDD, qui s'étaient également infléchies en 2008, se sont renforcées vigoureusement en 2009. Dans ce contexte, la part des CDD dans les embauches s'accroît à nouveau sensiblement au quatrième trimestre 2009 : elle s'établit à 79,6 % au quatrième trimestre 2009, contre 78,2 % au troisième trimestre 2009 et 70,7 % au premier trimestre 2008.

Les sorties pour fin de CDD sont également orientées à la hausse

Au quatrième trimestre 2009, le taux de sortie augmente fortement : il atteint 11,1 %, contre 10,4 % le trimestre précédent.

Les sorties pour fin de CDD, qui s'étaient maintenues à un niveau élevé courant 2008, ont augmenté nettement début 2009. Après une pause au troisième trimestre, elles augmentent à nouveau sensiblement au quatrième trimestre 2009 (graphique 3). Le taux de sortie pour fin de CDD passe ainsi de 7,2 % à 7,7 % entre les deux trimestres. Entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009, ce taux a progressé de près d'un point. Comme pour les entrées en CDD, la hausse provient essentiellement du secteur tertiaire, dont le taux de sortie pour fin de CDD s'établit à 10,5 %, soit un niveau nettement supérieur à celui atteint début 2008 (9,1 %). Nettement plus faible dans l'industrie et la construction (1,8 % respectivement), le taux de sortie pour fin de CDD augmente aussi dans ces deux secteurs au quatrième trimestre 2009, sans retrouver toutefois son niveau de début 2008.

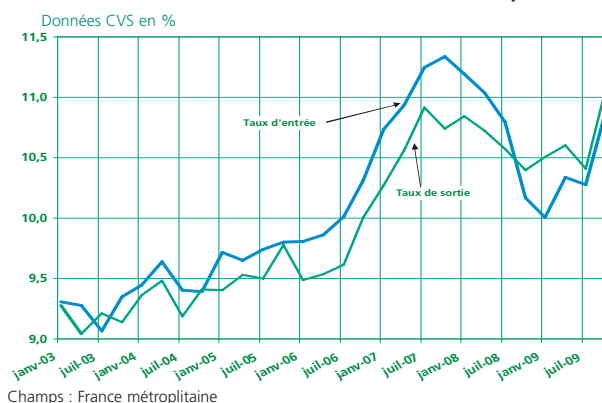
Le taux de démissions avait fortement chuté entre le point haut du premier trimestre 2008 (2,1 %) et le premier trimestre 2009 (1,4 %) (graphique 3). Depuis, ce taux reste globalement stable, entre 1,4 % et 1,3 %.

Le taux de licenciement économique a fortement augmenté au début de l'année 2009 (graphique 4), pour atteindre un point haut aux deuxième et troisième trimestres 2009 (0,3 % contre 0,1 % au quatrième trimestre 2008). Au quatrième trimestre 2009, ce taux se replie à 0,2 %. Il recule dans tous les secteurs (-0,1 point), le recours aux licenciements économiques restant structurellement plus élevé dans l'industrie (0,5 %).

Les autres principaux motifs de sortie restent stables entre le troisième et le quatrième trimestre 2009 après avoir baissé fin 2008 et début 2009. Le taux de licenciement pour motif autre qu'économique s'établit à 0,6 % au quatrième trimestre 2009, le taux de sortie pour fin de période d'essai à 0,4 % et le taux de départ en retraite à 0,3 %.

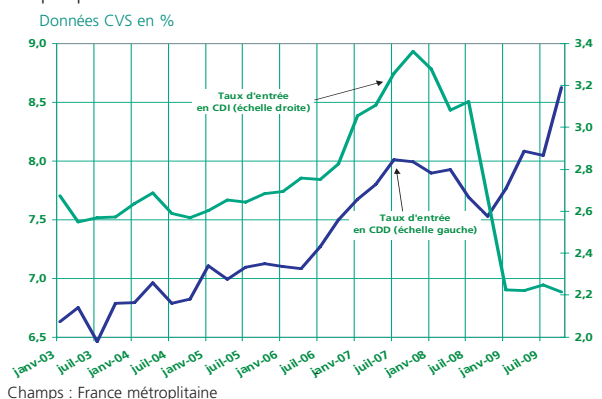
Céline ARNOLD (Dares).

Graphique 1 • Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus



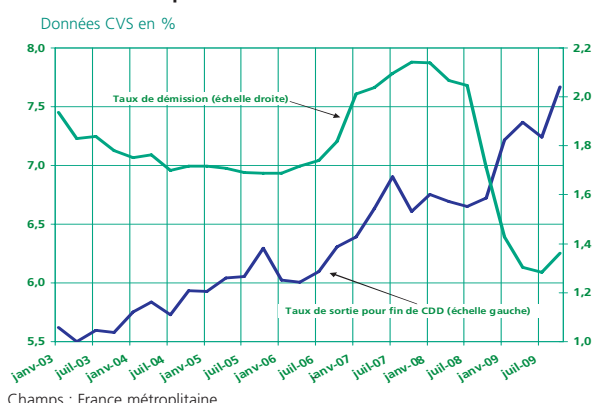
Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 2 • Taux d'entrée en CDD et CDI



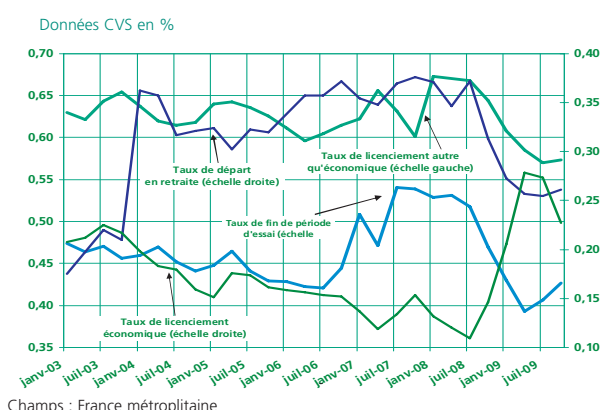
Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 3 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission



Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 4 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai et départ en retraite



Source : Dares, DMMO-EMMO

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- **La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;

- **L'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de moins de 50 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Du fait de l'extension du champ de l'EMMO aux établissements de moins de 10 salariés en 2007, les résultats des mouvements de main-d'œuvre sur le champ des établissements de plus de 10 salariés présentent une rupture en 2007 [2].

Les résultats des mouvements de main-d'œuvre sur le champ des établissements de moins de 10 salariés sont publiés à ce jour à un rythme annuel, la disponibilité des données depuis 2007 ne permettant pas encore la correction des variations saisonnières.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles (sauf les ruptures conventionnelles) sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Elles sont révisées chaque trimestre.

Le taux de rotation (ou turn-over) est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1^{er} semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les entrées comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les sorties comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite, les fins de période d'essai et les ruptures conventionnelles.

Le **taux de recours à l'intérim** est le rapport entre le nombre d'intérimaires et la somme du nombre d'intérimaires et de salariés en fin de trimestre. Il est inférieur en niveau à celui publié par la Dares à partir des sources exhaustives de Pôle emploi. Son évolution est toutefois pertinente.

Taux d'entrée	=	$\frac{\text{nombre total d'entrées d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$
Taux de sortie	=	$\frac{\text{nombre total de sorties d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$
Taux de rotation	=	$\frac{\text{taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$
Taux trimestriel de recours à l'intérim	=	$\frac{\text{nombre d'intérimaires}}{\text{nombre d'intérimaires} + \text{nombre de salariés, en fin de trimestre}}$

Pour en savoir plus

[1] Thévenot C. (2010), « Les mouvements de main-d'œuvre au troisième trimestre 2009 », *Dares Indicateurs* n° 030, mai.

[2] Arnold C., Picart C. (2010), « Les mouvements de main-d'œuvre au premier semestre 2009 », *Dares Analyses* n° 026, mai.

[3] Arnold C. (2009), « Les mouvements de main-d'œuvre en 2008 : un infléchissement après un début d'année en hausse », *Premières Informations* n° 44.2, octobre.

[4] Domens J., Loquet J. (2010), « L'emploi salarié au quatrième trimestre 2009 », *Premières Informations* n° 012, mars.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.

